

<http://ec-mariecurie-lavilleauxdames.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article98>



INFOS JEUDI 06 MAI 2021

- DIRECTION -

Date de mise en ligne : jeudi 6 mai 2021

Copyright © Ecole elementaire Marie Curie de LA VILLE AUX DAMES -

Tous droits réservés

Madame, Monsieur,

Absence enseignants

Des collègues sont parfois absents.

En cas d'absence d'un collègue, les directives du dernier protocole en date sont les suivantes :

" Lorsqu'un enseignant ne peut être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant ."

Ce jeudi 06 mai, l'école a été prévenue de l'absence de l'enseignante de CE1/CE2. L'école a mis en place le protocole en informant les parents de l'absence. Le secrétariat de la circonscription, qui fait le point au quotidien sur les absences et les remplaçants, a prévenu l'école qu'un remplaçant allait arriver . Nous avons donc rappelé les parents pour leur proposer de ramener leur enfant.

Vendredi 07 mai, deux collègues sont absents (CP/CE1, CE2V). L'absence étant prévue, un mot avait été distribué aux parents en début de semaine. Lorsque nous avons eu la confirmation que ce vendredi aucun remplaçant ne serait disponible, nous avons informé les parents de la situation. Les parents ont été destinataires d'une attestation employeur en cas de besoin.

Les enfants du personnel dit prioritaires peuvent être accueillis sous certaines conditions :

- deux parents prioritaires : justificatifs + attestation sur l'honneur (PJ)
- un des deux parents prioritaires de façon exceptionnelle : justificatif + attestation sur l'honneur (l'autre parent travaille en présentiel, aucun autre moyen de garde possible - PJ).

Je tiens à remercier les parents qui font preuve de compréhension et s'adaptent à la situation.

Anne-Marie SAINT-JEAN